

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1984.

AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des
Forces armées (1) sur le projet de loi de finances pour 1985,*
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VIII

Défense.

SECTION « MARINE »

Par M. Max LEJEUNE,

Sénateur.

(1) *Cette Commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Yvon Bourges, Emile Didier, Pierre Matraja, Jacques Ménard, vice-présidents ; Serge Boucheny, Michel d'Aillières, Francis Palmero, Gérard Gaud, secrétaires ; MM. Paul Alduy, Michel Alloncle, François Autain, Jean-Pierre Bayle, Jean Bénard Mousseaux, Noël Berrier, André Bettencourt, Charles Bosson, Raymond Bourguine, Louis Brives, Guy Cabanel, Michel Caldaguès, Jacques Chaumont, Michel Crucis, André Delelis, Jacques Delong, Maurice Faure, Charles Ferrant, Louis de la Forest, Jean Garcia, Jacques Genton, Marcel Henry, Louis Jung, Philippe Labeyrie, Christian de La Malène, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Jean Mercier, Pierre Merli, Daniel Millaud, Claude Mont, Jean Natali, Paul d'Ornano, Bernard Parmantier, Mme Rolande Perlican, MM. Robert Pontillon, Roger Poudonson, Paul Robert, Marcel Rosette, Albert Voilquin.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 2347 et annexes, 2365 (annexe n° 44), 2368 (tome IV) et in-8° 683.

Sénat : 68 et 69 (annexes n° 44 et 45) (1984-1985).

Loi de finances. — Défense - Marine nationale.

SOMMAIRE

	Pages
PREMIÈRE PARTIE. — ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1985	7
I. — Physionomie générale	7
II. — Titre III. — Dépenses ordinaires	9
Dépenses d'exploitation	9
Carburants et combustibles	9
Entretien de la Flotte	10
III. — Titre V. — Dépenses en capital	11
Etudes, recherches, prototypes	11
Force océanique stratégique	11
Aéronautique navale	12
Forces classiques	12
Munitions et engins	12
Infrastructure	13
DEUXIÈME PARTIE. — SITUATION PRÉSENTE ET ÉVOLUTION DE LA MARINE	15
I. — Force océanique stratégique	16
II. — Flotte de surface et sous-marins (hors F.O.S.T.)	17
III. — Aéronautique navale	21
Porte-avions	21
Aviation embarquée	21
Aviation de patrouille maritime	22
Aviation de soutien	23
IV. — Mission de service public	24
V. — Commandes et livraisons en 1985	25
TROISIÈME PARTIE. — LE PERSONNEL	27
I. — Les effectifs	27
II. — La réduction des effectifs	27

III. — Les améliorations	28
IV. — Mesures particulières	28
Conclusions	31
Annexes :	
<i>Annexe A.</i> — Grandes lignes du budget	34
<i>Annexe B.</i> — Titre III. — Répartition par chapitres	35
<i>Annexe C.</i> — Titre III Marine. — Diagramme	36
<i>Annexe D.</i> — Titre V Marine. — Répartition par chapitres	37
<i>Annexe E.</i> — Titre V. — Autorisations de programme. — Diagramme	38
<i>Annexe F.</i> — Titre V. — Crédits de paiement. — Diagramme	39
<i>Annexe G.</i> — Chapitre « Constructions neuves de la Flotte ». — Répartition par articles	40
<i>Annexe H.</i> — Commandes et livraisons en 1985	41
<i>Annexe I.</i> — Situation de la Flotte au 1 ^{er} décembre 1984	42
<i>Annexe J.</i> — Présence et activité de la Marine dans le monde	43

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le rapport pour avis sur la section « Marine » du budget de la Défense pour 1985, nous nous bornerons à traiter les problèmes spécifiques de la Marine nationale sans aborder les questions connexes dont l'examen figure dans d'autres rapports (personnels des arsenaux, etc.).

Afin de faciliter les comparaisons, ce rapport s'articule comme les années précédentes en trois parties :

- analyse du budget de la section « Marine » par comparaison avec celui de l'année précédente ;
- situation actuelle et évolution des composantes de la Marine ;
- problèmes relatifs au personnel militaire.

PREMIÈRE PARTIE

ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1985

I. — PHYSIONOMIE GÉNÉRALE

Le projet de budget 1985 prévoit 27.672,5 millions de francs de crédits de paiement pour la Marine nationale ; soit une part de 18,42 % dans le budget total de la Défense et une augmentation de 6,56 % par rapport au budget de 1984.

Ces crédits de paiement se répartissent en 12.468,8 millions de francs au titre III, en augmentation nominale de 3,12 %, et en 15.203,7 millions de francs au titre V, en augmentation nominale de 9,56 %.

La part des crédits attribués à la Force océanique stratégique traduit comme pour les deux budgets précédents la priorité donnée aux forces nucléaires.

Le rapport du titre V au titre III (en crédits de paiement), qui avait diminué pour la première fois en 1983 par rapport aux années antérieures, poursuit un redressement amorcé en 1984, pour atteindre le niveau le plus élevé enregistré depuis plusieurs années. Depuis 1979, les rapports ont été les suivants :

1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
0,92	1,00	1,06	1,10	1,06	1,14	1,22

Pour conclure sur ces généralités, il convient de rapprocher ce budget 1985 des objectifs retenus pour la Marine dans les prévisions de la programmation militaire ; d'après la loi de programmation, le montant indicatif des crédits consacrés aux forces maritimes devait être de 18.205 millions de francs en 1985. L'écart est donc de 532,5 millions, soit une diminution de 1,89 % par rapport aux prévisions.

Ce budget, marqué par une réduction sévère des crédits de fonctionnement et un accroissement réel mais limité des dépenses d'investissement, respecte les priorités inscrites dans la loi de programmation. L'année 1985 n'est cependant pas suffisamment représentative du contenu réel de cette loi de programmation, notamment par le nombre et la nature des commandes et livraisons de constructions neuves, pour que l'on puisse évoquer, actuellement, une remise en question de son exécution.

II. — TITRE III

Dépenses ordinaires.

Le titre III représente 12.468,8 millions de francs en crédits de paiement, en augmentation de 3,12 % par rapport à 1984 (+ 17,26 % en 1982, + 10,67 % en 1983, + 4,42 % en 1984).

Le rapport du titre III au total du budget « Marine » diminue régulièrement, traduisant la priorité donnée aux dépenses d'équipement sur les dépenses de fonctionnement et, à un moindre degré, la réduction planifiée des effectifs.

Par catégorie de coût, l'évolution (voir annexe C) est la suivante :

La catégorie « rémunérations et charges sociales » (chap. 31-32/33-31/33-32) augmente globalement de 5,14 %.

La catégorie « dépenses de fonctionnement » (chap. 34-32 moins son art. 30, 34-35 et 36-31) diminue de 3,52 % par rapport à 1984.

La catégorie « entretien de la flotte et des matériels » (chap. 34-34 et art. 34-32-30) augmente de 1,33 % par rapport à 1984.

La catégorie « carburants et combustibles opérationnels » (chap. 34-33) reste inchangée par rapport à 1984.

Ainsi, globalement et abstraction faite du chapitre « rémunérations et charges sociales », les crédits du titre III sont identiques à ceux de 1984 (— 0,1 %).

L'examen plus détaillé du titre III montre, dans le chapitre « activités, entretien et exploitation des forces et services », un resserrement sévère des dotations des unités (— 7 % en francs courants). Ces dotations supportent, en effet, le poids des dépenses incompressibles ou en progression, relevant du même chapitre, comme les tarifs des services publics (E.D.F., P.T.T.) ou comme les coûts d'affrètements (pétrolier *Port-Vendres* et remorqueurs du service public).

Pour les carburants et combustibles opérationnels, la dotation de 1985 correspond à une diminution moyenne du taux d'activité de 5 % par rapport à 1984. Pour garder à notre flotte de combat un niveau suffisant d'entraînement à la mer, il sera donc nécessaire de moduler la répartition de cette dotation, aux dépens d'autres missions de la Marine et votre Rapporteur ne peut cacher son inquié-

tude sur notre capacité à assurer, dans ces conditions, nos indispensables missions de présence outre-mer.

Mais la perte du pouvoir d'achat la plus préoccupante du titre III, reste, comme l'année dernière, celle de l'entretien général de la flotte, perte qui avoisinera, en 1985, les 8 %.

Cette baisse du pouvoir d'achat entraîne une réduction des programmes d'entretien, que nous avons déjà soulignée en 1984, mais également une rigidité accrue, par souci de rentabilité, du calendrier des périodes d'entretien en arsenal, rigidité difficilement conciliable avec la souplesse d'emploi des forces ; elle conduit enfin à la condamnation prématurée de bâtiments anciens non remplacés (escorteurs d'escadre A.S.M. et avisos-escorteurs). Les économies restent, d'ailleurs, bien difficiles à réaliser sur un chapitre dont les ressources sont affectées, pour plus de 60 %, aux charges salariales des arsenaux.

III. — TITRE V

Dépenses en capital.

Les autorisations de programme du titre V en 1985 s'élèvent à 20.311 millions de francs, en augmentation de 9,8 % par rapport au budget voté en 1984. Les crédits de paiement atteignent 15.203,7 millions de francs, en augmentation de 9,56 % par rapport au budget de 1984.

Le titre V est en croissance réelle pour les crédits de paiement et les autorisations de programme, bien que cette croissance soit moins prononcée que pour l'année 1984. La progression des autorisations de programme vise d'abord, et comme l'année dernière, à faciliter la gestion de certains chapitres, par une amélioration du taux de couverture des dépenses.

Par catégorie de dépenses il faut noter une augmentation de 10,7 % du budget de la recherche (chap. 51-71, en partie) et de 16,3 % du budget de développement (chap. 51-71, en partie). Le budget de fabrication (chap. 53-71) augmente de 9,12 %. Les crédits consacrés à l'infrastructure (chap. 54-61), en forte augmentation l'année dernière, restent inchangés en 1985 (— 0,9 %).

1. *Etudes techniques d'armement - Prototypes (chap. 51-71).*

La préparation de l'avenir est, comme en 1984, privilégiée. Les crédits de recherche et développement croissent de 15,2 %. L'effort porte en particulier sur la lutte sous la mer (détection sous-marine et nouvelles torpilles) pour préserver l'efficacité des forces anti-sous-marines et la discrétion des sous-marins, sur la lutte anti-missiles et en participation avec les autres armées, sur l'informatique (calculateur militaire futur) et les transmissions (satellites).

2. *Fabrications - Force océanique stratégique (chap. 53-71, art. 14).*

Avec 4.819 millions de francs de crédits de paiement, les ressources consacrées à la FOST restent, comme l'année dernière, les plus importantes (+ 15,9 %). Elles concernent la prochaine entrée en service de l'*Inflexible*, armé de missiles à têtes multiples M 4, les études pour le S.N.L.E. de nouvelle génération et la refonte du

S.N.L.E. Le *Tonnant* qui sera armé également de missiles M 4. Le volume des autorisations de programme (— 16,1 %) diminue provisoirement avec l'achèvement de l'*Inflexible*.

3. Fabrications - Aéronautique navale (chap. 53-71, art. 21 à 27).

Ce chapitre, déjà en fort accroissement l'année dernière, poursuit sa progression (+ 12,8 % en crédits de paiement et + 49,1 % en autorisations de programme). Cette progression s'explique par la commande de deux « Atlantique » de deuxième génération au cours de l'année 1985. Il s'agit, rappelons-le, d'un avion beaucoup plus performant que son prédécesseur par la modernisation de ses systèmes d'armes anti-surface et anti-sous-marins et par celle de ses équipements de détection dont les informations sont maintenant traitées, en temps réel, par ordinateur embarqué. L'effort pour les constructions aéronautiques est donc important.

4. Fabrications - Forces classiques (chap. 53-71, art. 11 à 13 et 15 à 17).

Les constructions neuves de bâtiments avec 4.443 millions de francs de crédits de paiement sont en accroissement de 5,6 % par rapport à 1984. Les autorisations de programme, en forte augmentation (29,4 %), permettront de poursuivre l'assainissement de la gestion des autorisations d'engagement qui a souffert, dans le passé, de trop de découpages annuels.

Bien que 1985 soit la première année de croissance réelle pour les fabrications classiques depuis le ralentissement de 1983, la situation reste très préoccupante ; l'insuffisance des crédits d'investissement conduit à ralentir le rythme de certaines fabrications de bâtiments classiques. Il convient toutefois d'observer que le ralentissement, tel qu'il apparaît actuellement, ne remet pas en question l'exécution des programmes majeurs retenus dans la loi de programmation.

5. Munitions et engins (chap. 53-71, art. 31 à 33).

Les crédits de paiement diminuent de 1,3 % (contre une augmentation de 11,65 % en 1984). Les autorisations de programme croissent de 22,2 % (contre 10,86 % en 1984).

La situation reste donc satisfaisante sur ce chapitre.

6. *Infrastructure (chap. 54-61).*

A. — INFRASTRUCTURE GÉNÉRALE

Le programme d'infrastructure prévu pour 1985 est le prolongement de celui de 1984 ; les objectifs et les priorités restent inchangés. Il s'agit de rénovations d'immeubles existants, d'améliorations sur les réseaux d'« infrastructure transmission » (en particulier le réseau des sémaphores), de travaux sur les économies d'énergie et d'un renforcement de la protection des points sensibles et des bases de l'aéronautique navale.

B. — SUPPRESSION D'ORGANISMES

Il n'est prévu de supprimer en 1985 aucun établissement ni aucune base. Cependant l'effort de réorganisation entrepris en 1983 et 1984 sera poursuivi par une meilleure redistribution de certaines tâches et le regroupement de certains organismes. La réorganisation des installations implantées à Rochefort sera achevée en 1985. La réorganisation de la base aéronavale de Fréjus - Saint-Raphaël devrait conduire à une diminution des effectifs de la base de cent-quarante personnes dont la moitié de militaires du rang.

DEUXIÈME PARTIE

SITUATION PRÉSENTE ET ÉVOLUTION DE LA MARINE NATIONALE

Au 1^{er} septembre 1984, la flotte française comprenait cinq sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, deux sous-marins nucléaires d'attaque, seize sous-marins classiques, deux porte-avions, un porte-hélicoptères, un croiseur, deux frégates anti-sous-marines A.S.M., cinq corvettes A.S.M., sept escorteurs d'escadre A.S.M., neuf avisos-escorteurs, dix-sept avisos, vingt-cinq bâtiments antimines, vingt patrouilleurs et quarante-trois bâtiments de soutien et de transport opérationnel dont trois pétroliers-ravitailleurs, cinq bâtiments de soutien logistique et deux transports de chalands de débarquement.

Par ailleurs, le parc aérien comprenait quatre cent treize aéronefs dont cent dix-huit avions embarqués, trente-cinq avions de patrouille maritime, quarante-neuf hélicoptères, cent soixante-trois avions école et de soutien et quarante-huit hélicoptères de soutien.

Énumération aride mais qui montre mieux que tout discours la grande diversité des moyens nécessaires à notre Marine pour en faire l'outil irremplaçable de la présence et de la puissance de la France outre-mer. Moyens complémentaires et qui participent donc également à l'équilibre de l'ensemble homogène que doit constituer une flotte. Il suffirait qu'un seul de ces moyens fasse défaut pour que l'équilibre soit rompu et que le Gouvernement soit aussitôt privé de sa liberté de décision dans l'espace aéro-maritime.

Examinons maintenant l'état d'avancement des programmes les plus importants.

I. — FORCE OCÉANIQUE STRATÉGIQUE (FOST)

Au 1^{er} août 1984, le programme des sous-marins nucléaires lance-engins se compose de sept S.N.L.E., dont cinq ont été admis au service actif. Un sixième S.N.L.E. *l'Inflexible* armé de missiles M 4, est en essais à la mer. Son admission au service actif sera prononcée en avril 1985. La commande du septième S.N.L.E., premier sous-marin d'une nouvelle génération, doit intervenir en 1986. Le déroulement du programme S.N.L.E. est donc conforme aux prévisions.

La mise en service du sixième S.N.L.E. permettra, en 1985, à la fois de poursuivre la permanence à la mer de trois S.N.L.E., en conformité avec les directives gouvernementales de 1982, et d'entreprendre la refonte successive de quatre S.N.L.E. pour les équiper en missiles M 4 à la place des missiles M 20.

A la fin de l'année 1988, la situation de la FOST sera la suivante :

- en service : deux S.N.L.E. armés chacun de 16 missiles M 4, deux S.N.L.E. armés chacun de 16 missiles M 20 ;
- en refonte : deux S.N.L.E. ;
- en construction : un S.N.L.E. de nouvelle génération.

II. — FLOTTE DE SURFACE ET SOUS-MARINE (HORS FOST)

1. Sous-marins nucléaires d'attaque (S.N.A.).

Les sous-marins nucléaires d'attaque sont destinés à remplacer progressivement les sous-marins diesel en service. D'un tonnage de 2.265 tonnes, ils seront équipés de missiles à changement de milieu S.M. 39.

Au 1^{er} août 1984, le programme comporte huit S.N.A. Les n^{os} 1 et 2, le *Rubis* et le *Saphir* sont en service. Les trois suivants, les n^{os} 3, 4 et 5, sont en construction. Le n^o 6 doit être commandé à la fin de 1984. Enfin les n^{os} 7 et 8 seront commandés au cours de l'actuelle loi de programmation, entre 1986 et 1988.

Mais comme le signalaient nos deux rapports précédents, pour des raisons budgétaires, le déroulement du programme sera plus lent que prévu, en particulier à partir du S.N.A. n^o 5.

2. Corvettes anti-aériennes (C.A.A.).

Les quatre corvettes C.A.A. sont prévues pour remplacer les quatre escorteurs « T 47 Tartar » dont le dernier sera relevé du service actif en 1988.

Mais en raison du ralentissement de ce programme, déjà signalé dans nos deux précédents rapports — ralentissement dû, ici aussi, à des contraintes budgétaires — la première corvette anti-aérienne ne sera livrée qu'au début de 1988.

3. Corvettes anti-sous-marines (C 70 A.S.M.).

Les corvettes A.S.M. du type « Georges Leygues » ont pour mission l'exécution d'opérations anti-sous-marines au profit des S.N.L.E., des forces navales et de la navigation commerciale. Sur les sept corvettes A.S.M. prévues, quatre sont en service à la fin de 1983. Les n^{os} 5 et 6 seront livrées au cours de la loi de programmation, la n^o 7, après 1988.

4. Avisos A 69.

Ce programme qui comportait dix-sept avisos A 69 est achevé. La clôture d'armement du n° 17 *Commandant Bouan* a été prononcée au cours de l'été 1984.

5. Frégate légère (F.L. 25).

Ce bâtiment de moyen tonnage (2.500 tonnes) à capacité anti-sous-marine et anti-navire aura pour mission principale la surveillance des approches maritimes et la présence outre-mer.

Les commandes des trois premières frégates sont inscrites dans la loi de programmation en 1986, 1987 et 1988 pour des livraisons à partir de 1991.

6. Bâtiments anti-mines.

Les bâtiments anti-mines ont pour mission principale d'assurer le libre accès aux ports militaires et de commerce les plus importants. Leur activité récente en mer Rouge montre assez l'importance que peut prendre ce moyen, pour assurer la sécurité de nos approvisionnements.

Ce programme comprend deux catégories de bâtiments :

— les chasseurs anti-mines « tripartites » (C.M.T.) de 510 tonnes ;

— les bâtiments anti-mines de 900 et 400 tonnes (B.A.M. : bâtiment anti-mines, B.E.G.M. : bâtiment d'expérimentation guerre des mines et G.P.D. : bâtiment support de plongeurs-démineurs).

A. — *Chasseurs de mines (C.M.T.)*.

Ce programme tripartite (France, Belgique, Pays-Bas) a subi un glissement de deux ans à cause de difficultés techniques et des contraintes complexes entraînées par une coopération tripartite.

La livraison des trois premiers de la série est antérieure à 1984. La livraison de six autres, commandés avant 1984, s'échelonna de 1985 à 1988 ; le dernier sera livré après 1988.

B. — Autres bâtiments anti-mines de 900 et 400 tonnes.

Les bâtiments de 400 tonnes, support chacun d'un groupe de plongeurs-démineurs, ainsi que le bâtiment d'expérimentation de 900 tonnes, seront commandés en 1984.

La commande du deuxième bâtiment d'expérimentation (400 tonnes) est prévue en 1985.

7. Transport de chalands de débarquement (T.C.D.).

La construction de 3 T.C.D., dont la mission est le transport maritime opérationnel, est inscrite dans la loi de programmation 1984-1988, en remplacement des 2 T.C.D. du type « Ouragan » et de 3 bâtiments de débarquement de chars (B.D.C.), dont le retrait du service actif est prévu à partir de 1985.

Le T.C.D. n° 1 a été commandé en 1984 pour être livré en 1990. Les T.C.D. n°s 2 et 3 seront commandés en 1986 et 1988 pour être livrés en 1991 et 1993.

8. Bâtiments de transport léger (BATRAL).

Le quatrième et dernier BATRAL (740 tonnes) du programme, le *Jacques-Cartier*, a été livré en 1983.

9. Pétrolier-ravitailleur (type P.R. 72 « Durance »).

Le programme prévoit 5 pétroliers-ravitailleurs de 17.800 tonnes à pleine charge, du type « Durance ».

Trois de ces pétroliers-ravitailleurs sont en service. La clôture d'armement des deux derniers est prévue en 1986 et 1992.

Par ailleurs, pour maintenir la capacité de ravitaillement en produits pétroliers de la Marine, en attendant la livraison du P.R. n° 4, et également pour suivre l'expérimentation des techniques de ravitaillement à la mer de pétroliers civils, le contrat d'affrètement d'un pétrolier civil le *Port-Vendres*, signé en août 1982, sera prolongé par avenant renouvelable chaque année jusqu'en 1986.

10. Patrouilleurs P 400.

Ces bâtiments, dont la mission est la surveillance et la présence dans les eaux côtières en métropole et outre-mer, doivent, en particulier, assurer le remplacement des actuels patrouilleurs stationnaires outre-mer du type « Lorientaise » dont le retrait du service actif est prévu à partir de 1985. Le programme comporte dix patrouilleurs dont le premier doit être livré fin 1984 et le n° 10 fin 1986.

11. Navires hydrographiques et océanographiques.

Un programme de quatre bâtiments hydrographiques (B.H. 2.) est prévu en remplacement des unités de l'actuelle flotte hydrographique qui arrivent en fin de vie d'ici à 1992. Les deux premiers ont été commandés en 1984, la commande des deux suivants est inscrite pour 1985. Les livraisons s'échelonnent entre 1987 et 1988.

III. — AÉRONAUTIQUE NAVALE

1. Les porte-avions.

Votre Rapporteur ne peut que renouveler l'expression de sa satisfaction de voir inscrite dans la loi de programmation la construction d'un porte-avions nucléaire dont le rôle capital a été particulièrement mis en évidence au cours d'événements récents pendant la guerre des Malouines notamment et, plus récemment, en Méditerranée orientale.

Moyen stratégique et outil privilégié de la manœuvre des crises, le porte-avions peut apporter, quand et où le Gouvernement le désire, une puissance dont il est possible de moduler ou de réserver l'application aussi longtemps qu'il apparaît utile et dont le retrait, indépendant de la volonté d'autres pays, permet d'éviter enlisement ou perte de face.

Les études entreprises sur le porte-avions sont bien avancées. Le « projet », première phase du programme, est achevé, il comporte la définition des grandes lignes architecturales, l'établissement d'un descriptif d'ensemble des installations du navire et les études de « faisabilité » concernant les chaufferies nucléaires (dans le cadre du projet de chaudière commune au porte-avions et au S.N.L.E. de nouvelle génération). La deuxième phase, dite de développement du projet, est en cours. Elle doit aboutir, fin 1985, à l'élaboration de la « spécification d'ensemble », dernière étape avant la dépêche de mise en chantier.

2. Aviation embarquée.

L'aviation embarquée comprend 101 avions à réaction, 29 avions de sûreté et 60 hélicoptères.

● Avions à réaction.

Ils se répartissent en :

- 27 avions d'interception (F 8E Crusader),
- 60 avions d'assaut (Super-Etendard),
- 14 avions de reconnaissance (Etendard IV P).

Les F 8E Crusader et les Etendard IV P seront retirés du service en 1995. Lors de sa mise en service en 1995, le porte-avions nucléaire mettra donc en œuvre le Super-Etendard et l'avion appelé à succéder aux Crusader et Etendard IV P. Cet avion futur, qui pourrait être l'A.C.M., version Marine de l'avion de combat tactique étudié pour l'armée de l'Air, remplacera également le Super-Etendard vers l'an 2000.

- Avions de sûreté.

L'aviation de sûreté, qui contribue à la protection rapprochée du porte-avions contre les menaces sous-marine et surface, est formée de 29 BR 1050 « Alizé ». Leur modernisation en cours (19 modernisés en 1984) sera achevée en 1986. Leur retrait du service est prévue pour 1998.

- Hélicoptères.

Les hélicoptères se répartissent en :

- 20 S.A. 321 Super-Frelon pour les transports opérationnels,
- 40 W.G. 13 Lynx qui sont embarqués à bord des frégates et corvettes A.S.M. pour la lutte anti-sous-marine. Les derniers du programme ont été livrés en 1984.

3. Aviation de patrouille maritime.

L'aviation de patrouille maritime se compose de 35 Bréguet 1150 « Atlantique » dont un de présérie et deux prototypes Atlantique de deuxième génération, ainsi que de cinq Gardian qui viennent d'être affectés dans le Pacifique Sud en remplacement des Neptune P2H retirés du service en 1984.

Le retrait du service des « Atlantique » commencera en 1990. Ils seront progressivement remplacés par des « Atlantique » de deuxième génération (ATL 2) dont une première tranche de 16 unités est inscrite dans la loi de programmation. Les premières livraisons sont attendues en 1989.

Le ralentissement observé ces dernières années dans la mise en route de ce programme entraînera une diminution importante du nombre d'appareils en service au moment du remplacement des avions de première génération par ceux de la deuxième génération et la capacité de surveillance sera suffisante pour assurer les missions prioritaires de la FOST mais ne permettra pas d'en assurer

d'autres, ce qui fait apparaître l'inconvénient majeur du ralentissement subi dans l'exécution d'un programme.

4. Aviation de soutien.

L'aviation de soutien, articulée d'une part entre unités de soutien, d'expérimentation et de convoyage et d'autre part en unités-école (école de chasse embarquée, du personnel volant et de spécialisation) comprend 211 appareils dont 163 avions et 43 hélicoptères.

Les 16 avions légers du type « Xingu » achetés au Brésil ont été livrés, les trois derniers en 1984.

Douze avions Nord 262 sont actuellement en cours de transformation pour remplacer les C 47 retirés du service en juillet 1984.

IV. — MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Actuellement les moyens spécialement affectés à ces missions sont les suivants :

- 3 remorqueurs civils d'intervention affrétés par la Marine,
- les patrouilleurs *Sterne*, *Mercure* et *Albatros*. Ce dernier est affecté depuis juin 1984 à la surveillance de la zone économique des Terres australes et antarctiques françaises (T.A.A.F.),
- un hélicoptère Sikorski affrété par la Marine et basé à Cherbourg pour les interventions en Manche,
- un avion Nord 262, en service depuis mars 1984.

En outre :

- les bâtiments de surface de la flotte contribuent, au cours de leurs missions spécifiques de défense dans la zone économique, pour 12 % environ de leur activité aux missions de service public,
- les six bâtiments de la flotte hydrographique y participent également pour une part de leurs activités.

C'est particulièrement le cas outre-mer où, en l'absence de moyens spécialisés, l'essentiel des forces participe à la surveillance des zones économiques (25 bâtiments et 7 aéronefs en moyenne). A ce titre 5 avions du type Gardian, capables d'assurer des missions de surveillance et de sauvetage, viennent d'être affectés dans le Pacifique en remplacement des Neptune P 2H déclassés.

Pour l'avenir, il est prévu :

- de maintenir l'affrètement de trois remorqueurs d'intervention,
- de poursuivre le programme de développement de la chaîne de sémaphores métropolitains,
- d'affecter à partir de 1985 un second appareil Nord 262 spécialement équipé pour ce type de missions, programme qui est bien éloigné de ce qui avait été antérieurement envisagé.

V. — COMMANDES ET LIVRAISONS EN 1985

1. La liste des commandes en 1985 est la suivante :

— a) Bâtiments :

- 1 bâtiment anti-mines ;
- 2 bâtiments hydrographes.

Au total, le tonnage commandé sera de 2.200 tonnes en 1985 contre 14.585 tonnes en 1984.

— b) Aéronefs :

- 2 Atlantique 2 ;
- 2 adaptations de l'avion N 262 (écoles).

2. La liste des livraisons en 1985 s'établit comme suit :

— a) Bâtiments :

- 1 sous-marin nucléaire lanceur d'engins ;
- 5 patrouilleurs P 400 ;
- 2 chasseurs de mines tripartites.

Au total le tonnage livré en 1985 sera de 10.200 tonnes (dont 2.700 pour les forces classiques) contre 10.185 tonnes en 1984.

— b) Aéronefs :

- 2 adaptations de l'avion N 262 (Service public).

3. Sont en cours de construction au 1^{er} octobre 1984 :

- 1 sous-marin nucléaire lance-engins ;
- 4 sous-marins nucléaires d'attaque ;
- 4 corvettes anti-aériennes ;
- 3 corvettes A.S.M. ;
- 7 chasseurs de mine tripartites ;
- 10 patrouilleurs P 400 ;

- 1 pétrolier-ravitailleur ;
- 4 bâtiments base plongeurs-démineurs ;
- 2 bâtiments hydrographes ;
- 1 transport de chalands de débarquement (T.C.D.) ;
- 2 transporteurs légers type E.D.I.C.

La durée séparant la mise en chantier de l'admission au service actif a dû parfois être allongée depuis 1980, soit en raison d'aléas techniques soit pour tenir compte des contraintes financières. Cet allongement concerne surtout les programmes de corvettes et de sous-marins d'attaque.

TROISIÈME PARTIE

PERSONNEL

I. — LES EFFECTIFS

Les effectifs en activité inscrits au budget 1985 sont, au total, de 67.031 hommes (y compris les gendarmes maritimes) dont 4.438 officiers (6,6 % du total), 28.962 officiers-mariniers (43,2 %), 15.661 quartiers-mâîtres et matelots engagés (23,4 %) et 17.970 appelés du contingent (26,8 %). Au total le personnel opérationnel, dans la quasi-totalité embarqué, soit 38.200 hommes, s'élève à 21.500 hommes pour la flotte de surface (dont 4.900 du contingent), 3.500 hommes pour les sous-marins (dont 200 du contingent), 10.800 hommes pour l'aéronautique navale (dont 500 du contingent) et 3.000 hommes pour les autres unités opérationnelles (dont 1.400 du contingent).

II. — RÉDUCTION DES EFFECTIFS

La résorption des sureffectifs de la Marine étant achevée en 1984, l'évolution en baisse des effectifs en 1985 résultera uniquement d'une action de déflation qui se montera pour la Marine à 27 officiers, 128 officiers-mariniers et 525 quartiers-mâîtres et matelots engagés (au total 680 hommes), respectant ainsi les normes prévues dans la loi de programmation.

Le personnel féminin, en accroissement progressif conformément aux directives du Ministre, ne sera pas affecté par cette diminution du personnel.

Pour les unités opérationnelles, la déflation est obtenue par le désarmement des bâtiments anciens arrivés à échéance de retrait du service actif et non remplacés. A terre, cette déflation résulte de

mesures de réorganisation internes prises dans l'aéronautique navale, les centres de formation et le service général.

Cette réduction des effectifs est spécialement préoccupante pour la Marine, en particulier en ce qui concerne son personnel « officiers ». Avec moins de 7 % d'officiers, une Marine à vocation océanique se trouve, en réalité, en état endémique de sous-encadrement. Les difficultés proviennent également de ce que d'une part apparaissent de nombreuses charges nouvelles comme le développement de la force océanique stratégique, l'armement des bâtiments du service public, le renforcement de la protection militaire des bases, la mise en service de nouveaux systèmes de télécommunication mais, d'autre part, de ce que les charges du personnel militaire s'accroissent, à missions inchangées, en proportion de la réduction des horaires de travail du personnel civil des arsenaux.

III. — LES AMÉLIORATIONS

Comme pour les trois années précédentes, aucune augmentation des primes d'embarquement à la mer n'a été accordée. Les mesures se limitent pour 1985 à la création d'une prime de haut risque attribuée à certains pilotes de l'aéronautique navale et la hiérarchisation du prêt des appelés.

IV. — MESURES PARTICULIÈRES

A. — Personnel féminin.

Le personnel féminin de la Marine comprendra 1.100 engagées et 180 volontaires, en fin d'année 1984. L'objectif est d'atteindre, pour 1990, 5 % du personnel masculin non-officiers, soit un effectif de 2.000 personnes, non compris le personnel appelé volontaire. Le nombre des postes d'armement qui lui sera attribué sera ramené à 1.580 au lieu des 1.700 prévus pour accroître le volant de gestion rendu nécessaire par les congés de maternité.

Les mesures actuellement en cours d'application concernant le personnel féminin portent principalement sur l'ouverture des cours d'officiers nouvellement créés (officiers spécialisés et officiers de

réserve en situation d'activité), l'accès aux fonctions de personnel navigant d'aéronautique navale (dont la spécialité de pilote), la poursuite de l'expérimentation concernant l'embarquement de ce personnel. Actuellement 12 officiers féminins (en poste de plan d'armement ou en stage de formation) et 5 officiers-marinières féminins volontaires sont embarquées. Les conditions d'embarquement vont être modifiées pour améliorer le volontariat.

B. — Appelés.

Le nombre des appelés sera d'environ 18.000 en 1985. Parmi les mesures nouvelles prises en leur faveur il faut citer l'amélioration de la hiérarchisation du prêt du soldat, l'augmentation du droit en permissions pour le personnel embarqué, le renforcement de l'action des officiers-conseils pour faciliter la réinsertion dans la vie professionnelle et enfin l'amélioration du caractère opérationnel du service militaire.

Parmi les structures de participation, la commission consultative d'unité, dont les propositions concernent la vie quotidienne du personnel, demeure un sujet de satisfaction.

Le service long connaît dans la Marine, avec 1.100 volontaires au 1^{er} juillet 1984, un réel succès. Il est permis de prévoir que l'objectif de 10 % des effectifs « personnel appelé », soit 1.750, sera atteint fin 1984 et reconduit en 1985.

Ce service long devrait améliorer l'intégration des appelés en permettant d'approfondir leur formation au sein des équipes opérationnelles des unités de la Marine.

CONCLUSION

En conclusion et après les questions de MM. Caldaguès, Chaumont et Mercier, la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, attachée à assurer aux armées les moyens indispensables à l'exécution de leurs missions, en raison du fléchissement général des crédits de fonctionnement et d'entretien et des ressources qui pèsent sur le maintien global de la flotte de combat et sur le programme de son indispensable renouvellement, **n'a pu émettre un avis favorable au projet de budget « Défense » pour 1985 qui lui est soumis.**

ANNEXES

ANNEXE A

GRANDES LIGNES DU BUDGET

1. Budget de la Défense : 150.200 millions de francs. Croissance 1985/1984 = + 5,69 %.

2. Budget de la Marine : 27.672,5 millions de francs. Croissance 1985/1984 = + 6,56 %.

(En pourcentage.)

	1983	1984	1985
Part Marine/Défense	17,82	18,27	18,42

2.1. Crédits de paiement titre III : 12.468,8 millions de francs.

	1984	1985	1985/1984
Défense	75.500	78.500	+ 3,97
Section Marine	12.091,8	12.468,8	+ 3,11
Marine/Défense	16,02	15,9	»

2.2. Crédits de paiement titre V : 15.203,7 millions de francs.

	1984	1985	1985/1984
Défense	66.387,9	71.700	+ 8,00
Section Marine	13.876,8	15.203,7	+ 9,56
Marine/Défense	20,9	21,7	»

2.3. Autorisations de programme titre V : 20.311 millions de francs.

	1984	1985	1985/1984
Défense	85.000	85.000	0
Section Marine	18.494,8	20.311	+ 9,82
Marine/Défense	21,8	23,9	»

ANNEXE B

**RÉPARTITION PAR PARTIE ET PAR CHAPITRE
DES CRÉDITS DU TITRE III DE LA SECTON MARINE**

(En millions de francs courants.)

Chapitres	Intitulés	Budget voté 1984	Projet budget 1985	Variation en pourcentage
31-32	Soldes, indemnités et allocations diverses	6.046,9	6.371,6	+ 5,37
33-31	Cotisations sociales : part de l'Etat	435,7	447,9	+ 2,82
33-32	Prestations sociales versées par l'Etat	262,8	272,3	+ 3,65
34-31	Alimentation	521,8	547,2	+ 4,87
34-32	Activités - Entretien et exploitation des forces et des services	937,0	902,5	— 3,68
34-33	Carburants et combustibles de la flotte et de l'aéronautique navale	834,2	834,2	0
34-34	Entretien des matériels - Program- mes	2.999,0	3.039,0	+ 1,33
34-35	Informatique	47,5	47,5	
36-31	Subventions	6,7	6,3	— 5,97
37-31	Domages consécutifs à des évé- nements de mer, réquisitions ..	0,3	0,3	0
	Totaux pour le titre III	12.091,8	12.468,8	+ 3,12

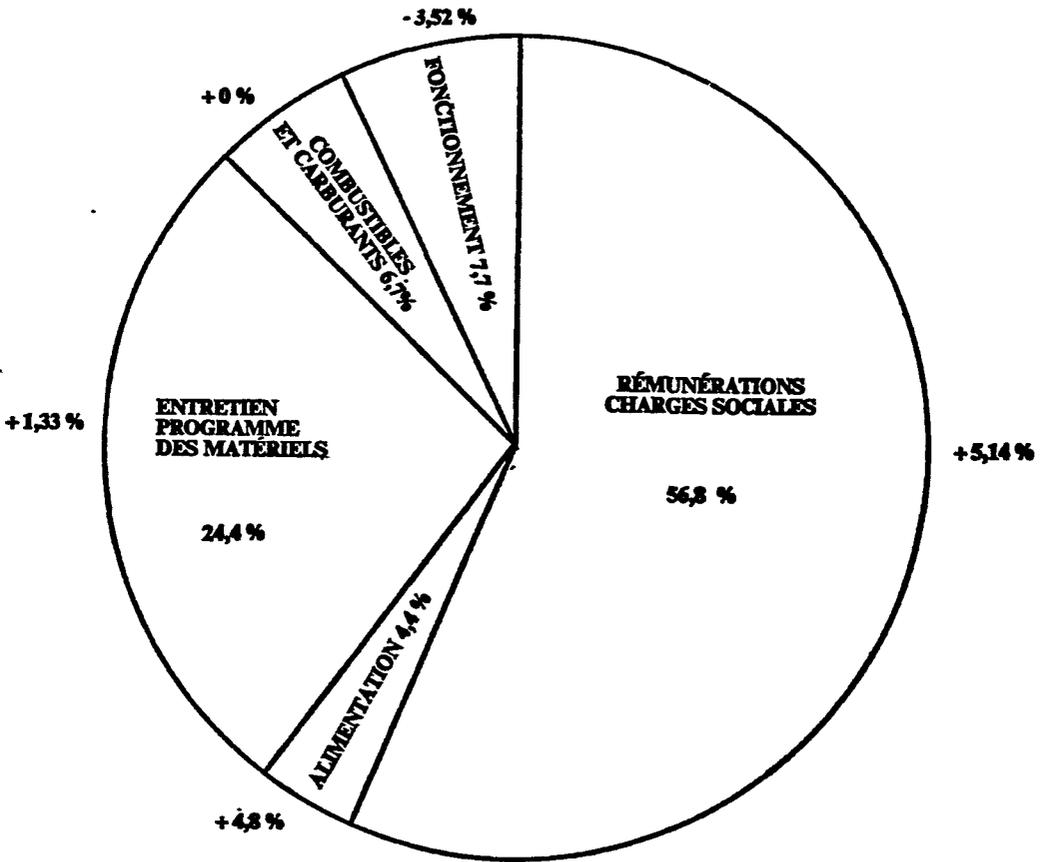
ANNEXE C

TITRE III

RÉPARTITION DES CRÉDITS DE PAIEMENT

12.468,8 MF

$\Delta 85/84 = + 3,12 \%$



PART DCN = 22,6 %

ANNEXE D
RÉPARTITION PAR PARTIE ET PAR CHAPITRE
DES CRÉDITS DU TITRE V DE LA SECTION MARINE

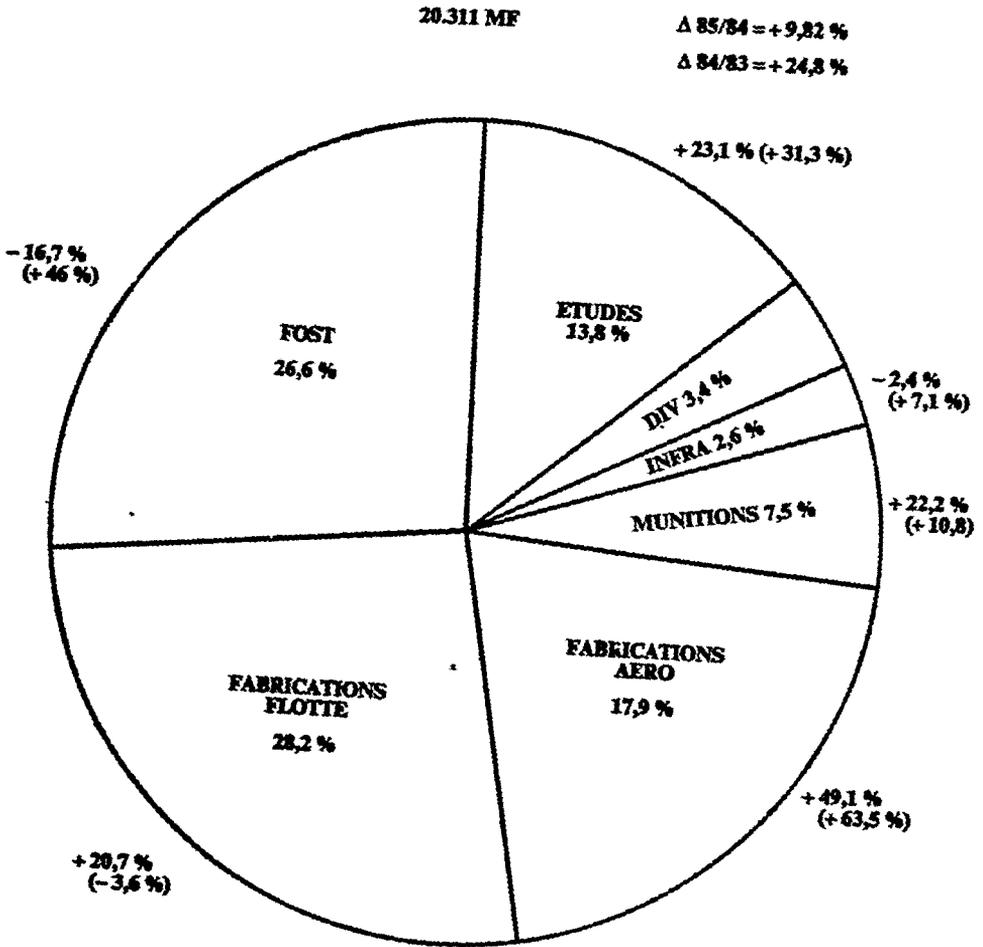
(En millions de francs courants.)

Chapitre Intitulé	Intitulé	Affectations de programmes			Crédits de paiement		
		1984	1985	Variation en pour- centage	1984	1985	Variation en pour- centage
51-71	Etudes techniques d'armement et prototypes ...	2.281	2.808	+ 23,1	1.706	1.965	+ 15,2
52-71	Constructions navales, investissements	123	81	- 34,1	30	56	+ 86,6
53-41	Habillement, couchage, matériel de casernement	197	195	- 1,0	181	182	+ 0,5
53-71	Fabrications pour la Marine	15.346	16.693	+ 8,8	11.458	12.503	+ 5,9
54-61	Infrastructure	547	534	- 2,4	502	498	- 0,9
	Totaux pour le titre V	18.495	20.311	+ 9,8	13.877	15.204	+ 9,6
	Total titre V hors Fost	12.015	14.914	+ 24,1	9.716	10.385	+ 6,9

ANNEXE E

BUDGET MARINE 1985
AUTORISATIONS DE PROGRAMME

TITRE V



ANNEXE F

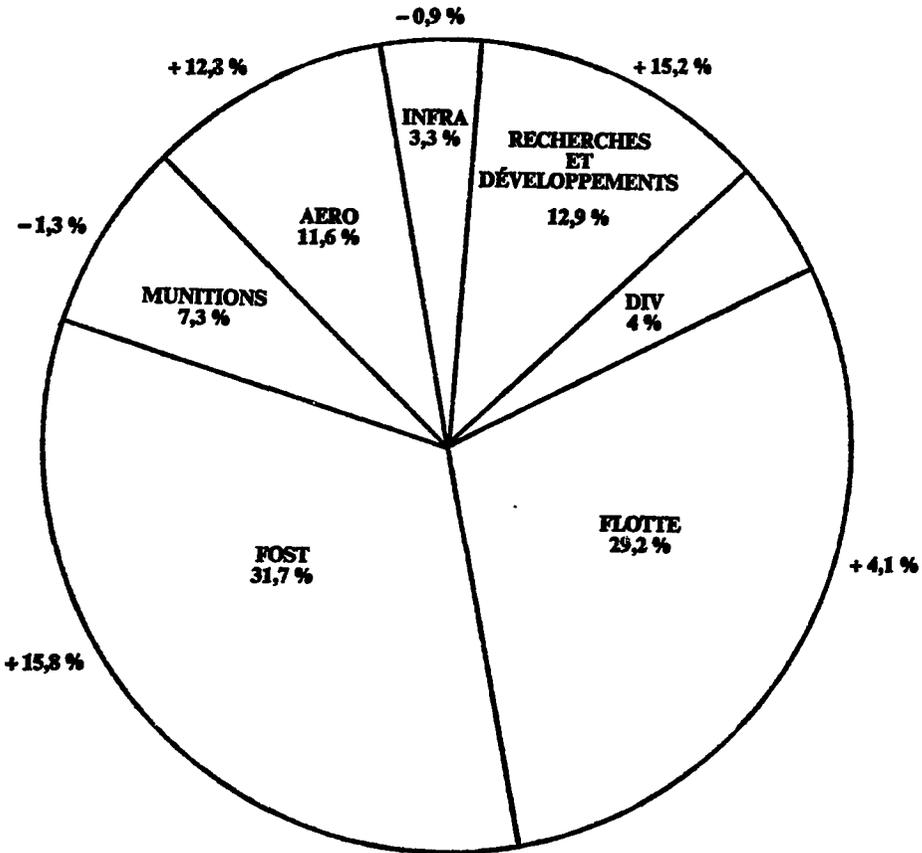
BUDGET MARINE 1985

TITRE V

REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT

15.203,7 MF

$\Delta 85/84 = + 9,56 \%$



PART DCN = 77,2 %

ANNEXE G

Chapitre 53-71 (articles 11 à 7)
CONSTRUCTIONS NEUVES DE LA FLOTTE

(En millions de francs.)

Articles	Actions	Intitulés	Autorisations de programme		Crédits de paiement			
			Dotations 1984	Demandées pour 1985	Dotations 1984	Demandés pour 1985		
						Services votés	Mesures nouvelles	Total
11	01	Constructions neuves de bâtiments	3.495.000	4.525.000	3.346.000	2.672.000	862.000	3.534.000
12	01	Grosses refontes et modernisations	900.000	877.000	759.000	520.000	153.000	673.000
13	01	Bâtiments de servitude de la flotte	118.000	124.000	102.000	66.000	40.000	106.000
14	01	Force océanique stratégique	6.480.000	5.397.000	4.161.000	3.465.000	1.354.000	4.819.000
15	01	Service public	12.000	0	12.000	29.000	»	29.000
16	01	Arme nucléaire tactique	23.000	42.000	16.000	10.700	26.000	23.000
17	01	Constructions neuves bâtiments hydrographiques (S.H.O.M.)	195.000	156.000	27.000	52.000	12.300	78.000
		Totaux	11.223.000	11.121.000	8.429.000	6.814.700	2.447.300	9.262.000

ANNEXE H

COMMANDES ET LIVRAISONS - BUDGET 1985

I. — Commandes :

- 1 bâtiment d'expérimentation de guerre des mines ;
- 2 bâtiments hydrographes ;
- 2 avions de patrouille maritime Atlantique 2 ;
- 2 avions N 262 transformés « école ».

II. — Livraisons :

- 1 S.N.L.E. (n° 6) ;
- 6 patrouilleurs P 400 (n° 1 à 6) ;
- 2 chasseurs de mines tripartites (n° 4 et 5) ;
- 2 avions N 262 transformés « service public ».

ANNEXE J

ACTIVITÉS PERMANENTES
OU ACTIONS PARTICULIÈRES DEPUIS 1982

